

Image not found or type unknown



Reconversion titre de sejour visiteur

Par **rabah49**, le **26/11/2014** à **22:39**

Bonjour, je suis Algérien et je suis titulaire depuis 2010, d'un titre de séjour visiteur, renouvelable tous les ans. Ma question est de savoir, s'il me sera possible au bout d'un certain nombre d'année, d'obtenir un titre de séjour de 10 ans, tel qu'il est délivré aux Algériens en situation régulière en France, conformément aux accords bilatéraux Algero français de 1968. Merci de me répondre.